

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU CONSEIL DES ÉTUDES ET DE
LA VIE ÉTUDIANTE
EN DATE DU 14 MAI 2024**

Relevé de conclusions de la séance du Conseil des Études et de la Vie Étudiante en date du 14 mai 2024, sous réserve des modifications qui pourraient être apportées à la séance suivante.

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mai à neuf heures, le Conseil des Études et de la Vie Étudiante s'est réuni en salle Gabriel Marty, sous la présidence de Mme Chantal SOULE-DUPOUY, Vice-Présidente CEVE.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

POUR LE COLLEGE A : M. Christophe BISIÈRE, Mme Isabelle DESBARATS, Mme Céline MANGEMATIN, Mme Chantal SOULE-DUPOUY

POUR LE COLLEGE B : Mme Estelle FOHRER DEDEURWAERDER, M. Frédéric HEUSER, Mme Laurence LEVENEUR, M. Marcel MARTY, Mme Julia SCHMITZ

POUR LE COLLEGE BIATSS, Mme Keo Mony KIM, M. Valérian ROYER

POUR LE COLLEGE USAGERS : M. Alexandre PERIN, M. Gauthier CZERNICK, Mme Alya YETTOU, M. Erwan EL ARCH

POUR L'ÉTABLISSEMENT COMPOSANTE TSE : M. Philippe ALBY (collège B), Mme Marion THAMALET (collège BIATSS)

POUR L'ÉTABLISSEMENT COMPOSANTE SCIENCES PO TOULOUSE : Mme Francette FINES (collège A), M. Adrien PENERANDA (collège B)

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT à Mme Céline MANGEMATIN

M. Mathias AMILHAT à Mme Julia SCHMITZ

Mme Evelyne BAIOTTO à Mme Kéo KIM

M. Gauthier CZERNIK à Mme Alya YETTOU

M. David ALARY à M. Philippe ALBY

M. Adrien PENERANDA à Mme Francette FINES

M. Patrick PIERA à Mme Chantal SOULE-DUPOUY

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

M. Christophe ALCANTARA, Collège A

M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Collège A

M. Mathias AMILHAT, Collège B

Mme Evelyne BAIOTTO, M. Cédric BEUCHER, Collège BIATSS

Mme Georgia PAON, M. Raphaël PERRET, Mme Lou MIGAYROU, M. Alex DELGADO, Mme Valentine OULES, M. Tanguy TREGOU-DELVESCOVO, Mme Joséphine STERN, Mme Clélia RUFFENACH, M. Thomas VIGNASSE, Collège Usagers

M. David ALARY (Collège A - TSE)

Mme Elisa PELLETIER (Collège Usager – TSE)

M. Adrien PENERANDA (Collège B – Sciences Po Toulouse)

M. Patrick PIERA (Collège BIATSS – Science Po Toulouse)

M. Alexandre PICHON (Collège Usager – Sciences Po Toulouse)

M. Maurice D'ANGELO, Mme Aurélie BRUEL, Mme Christine VALES, M. Cyril GAYSSOT (personnalités extérieures)

ASSISTAIENT À TITRE CONSULTATIF :

Mme Agnès ALALINARDE, Directrice Générale Adjointe des Services (DGS)

Mme Cosima BLUNTZ, Directrice de la DEVE

Mme Céline PINEL, Responsable de l'appui aux missions de la Direction des Études et de la Vie Étudiante (DEVE)

M. Matthieu GERDAY, Chargé du pilotage des heures d'enseignement (DEVE)

Mme Sylvie TRAYSSAC, Assistante de Direction (DEVE),

M. Moussa THIOYE, Directeur de la faculté d'administration et communication
Mme Cécile FROSSARD, Responsable de la scolarité de la faculté d'administration et de communication (DEVE)
Mme Camille WOLFF, Secrétaire Générale (ESL)
Mme Anthéa CHAI, Gestionnaire de scolarité de la cellule ENGAGE.EU
Mme Anne ALCOVER KIMMEL, Vice Doyenne AES
Mme Mélanie PINOT-BUZET, Responsable de la scolarité de la faculté d'informatique (DEVE)
M. Frédéric AMBLARD, Vice Doyen Informatique
Mme Marie-Pierre PINQUIE, Responsable de la scolarité du pôle Master Droit et Science Politique (DEVE),
Mme Stéphanie PORCARIO, Responsable de la scolarité du pôle Licence Droit et Science Politique (DEVE)
M. Matthieu POUMAREDE, Directeur de la faculté de droit et science politique
Mme Chloé TRICTIN, Responsable du pôle insertion professionnelle et relations entreprises (SUIO-IP)
M. Manuarii KHONG YEK FHAN, Responsable du Pôle Scolarité FOAD
M. Xavier BIOY, Vice-Directeur de la Faculté de droit
Mme Juliette CONTAMIN, Responsable administrative Institut d'Etudes Judiciaires (IEJ)
Mme Isabelle GUEIT, Chargée de mission DILAMI pour l'Université de Toulouse
M. Hervé PENAN, Directeur de l'Ecole de Management de Toulouse (TSM)
Mme Sylvie CARDOSO, Co Responsable Pôle formation (FCV2A)
Mme Eugénie FABRIES LECEA, Maître de conférences en Droit privé et Sciences criminelles à l'Université Toulouse Capitole
M. Jean-Jacques PEREZ, Secrétaire Général pôle formation TSE

Madame Céline PINEL donne lecture des procurations. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Mme Chantal SOULE-DUPUY, Vice-Présidente du CEVE à 9h10.

1/ Point d'information

Chantal SOULE-DUPUY présente pour information aux membres du CEVE le calendrier 2024-2025. Elle indique qu'il est globalement identique au précédent. Les modifications portent essentiellement sur la semaine d'examen du second semestre qui a été programmée la 2^{ème} semaine des vacances scolaires de Pâques pour les examens les plus importants. Il n'est pas prévu de vacances de la Toussaint pour les étudiants de l'UFR de Droit. La fermeture annuelle de l'université aura lieu le 23 juillet 2025 au lieu du 19 juillet comme il était initialement prévu. La réouverture se fera le 20 août 2025.

Céline MANGEMATIN demande s'il serait possible de prévoir un calendrier universitaire pluriannuel (sur 2 ans), notamment pour anticiper la planification des colloques internationaux.

Chantal SOULE-DUPUY souligne que le calendrier 2025-2026 est en cours de réalisation.

2 / Approbation du relevé de conclusions de la séance du CEVE du 26 mars 2024

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

3 / Modification de l'offre de formation 2023-2024

Anthéa CHAI Gestionnaire de scolarité de la cellule ENGAGE.EU, présente la Summer School « Engage.Eu Toulouse Summer School in Artificial Intelligence and Societal Challenges ».

Cette édition 2024 de la Summer School Engage.eu aura lieu à Toulouse du 17 au 28 juin. Ce programme est porté par l'UFR informatique. Le responsable pédagogique est Monsieur

Laurent PERRUSSEL. D'une durée de deux semaines, la Summer School se déroulera entièrement en anglais et aura pour thème « Artificial Intelligence and Societal Challenges ». 4 enseignants qui provenant de 4 universités différentes vont dispenser des cours sur des thématiques différentes.

Le programme comprend : 32 heures de cours, des workshops interactifs, des conférences délivrées par des experts. Quarante-cinq étudiants d'universités différentes sont inscrits. Peuvent s'inscrire au certificat « ENGAGE.EU TOULOUSE SUMMER SCHOOL IN ARTIFICIAL INTELLIGENCE AND SOCIETAL CHALLENGES » : les étudiants ayant obtenu au moins 60 ECTS au niveau licence des universités partenaires d'ENGAGE.EU.

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

4/ Offre de formation 2024-2025 :

Chantal SOULE-DUPUY remercie les Doyens et Vice-Doyens pour leur présence à ce CEVE.

a) Faculté d'Administration et Communication

Cécile FROSSARD Responsable de la scolarité de la faculté d'administration et de communication (DEVE) présente les modalités de contrôle des connaissances (MCC) pour la faculté d'administration et communication.

Concernant les L1 et L2 :

- Mise en place d'une interdiction du triplement et suppression de la note plancher de 8/20 à l'UE de langues pour l'ensemble des licences.
- Création pour la L1 d'un groupe « grands débutants » en anglais à destination des étudiants n'ayant jamais fait d'anglais. Des groupes de niveau vont être mis en place, ils apparaîtront sur les relevés de notes.
- Création en L2 d'un cours d'informatique en partenariat avec la faculté d'informatique afin de permettre aux étudiants de L3 AES d'accéder au Master MIAGE.
- Pour la licence professionnelle (LPro) aménagement paysager, l'ensemble des heures de cours réalisés à UT Capitole passe en hCM afin de s'aligner sur le fonctionnement de la LPro Comptabilité et gestion des entités agricoles, et de garder une cohérence pour les enseignants dispensant les mêmes cours en hCM.
- Réorganisation des maquettes afin d'obtenir une meilleure lisibilité et refacturation entre le lycée d'Auzeville et l'UT Capitole.

Pour les deux LPro agricoles :

- suppression de la mention de seuil de conservation des notes comprises entre 8 et 9.99/20

Pour le Master 1 Emploi public :

- réorganisation des matières au sein des blocs pour plus de cohérence, sans conséquences sur le volume horaire, et un assouplissement des modalités d'évaluations pour s'adapter à l'arrivée de nouveaux enseignants.

Dans le Master 2 Emploi public :

- modifications d'intitulés de cours, une baisse du volume horaire des cours de langues également valable pour les M1. En M2, est créé un cours « Kit opérationnel de l'emploi public » (18hCM = 27hETD), ainsi qu'un parcours « voie recherche » et « voie professionnelle » pour la FI.

Cécile FROSSARD ajoute ensuite que sur les Master 1 et 2 AES parcours type Gouvernance des entreprises les modalités d'évaluation sont assouplies pour s'adapter aux nouveaux enseignants sur le M2.

Concernant les masters, elle indique :

- Le Master 1 Mention AES parcours-type AES devient le Master 1 mention AES parcours-type Gouvernance des entreprises, avec une modification d'intitulés de cours et une baisse du volume horaire des cours de langues pour faciliter le placement (cf calendrier des formations en alternance).
- Le Master 2 AES Gouvernance des entreprises comporte les mêmes modifications que le Master 1 AES Gouvernance des entreprises avec en plus la création du parcours « voie recherche » et « voie professionnelle » pour la FI.
- Les Master 1 et 2 Mention information et communication bénéficient d'une réorganisation des blocs de compétences suite à la publication de la nouvelle fiche RNCP : passage de 4 à 8 blocs de compétences.
- Le nom du DU associé au Master 2 Sciences Economiques et Sociale parcours types ingénierie de la transition des territoires est modifié, il devient « Coopérer pour animer la transition des territoires ».

Chantal SOULE DUPUY interroge le Doyen sur le différentiel et plus particulièrement sur la justification du volume horaire supplémentaire des MCC pour 2024-2025.

Moussa THIOYE, Doyen de la Faculté d'administration et communication, précise qu'en ce qui concerne les langues, il y a une réorganisation, la faculté souhaitant prioriser l'étude des langues.

La note éliminatoire de 8/20 posait régulièrement des problèmes. Ce critère a été supprimé à la demande des professeurs et en contrepartie des groupes de niveaux ont été créés.

L'accent sur le partenariat avec la faculté d'informatique permet aux étudiants de les rendre éligibles au master MIAGE. Les prérequis et les attendus, qui ont été renforcés, ont eu pour conséquence de réduire la compétitivité des étudiants en ne les rendant plus éligible à ce master.

L'équipe pédagogique s'est réunie (doyens, vice-doyens et les professeurs) et a procédé à ce remodelage afin de permettre aux étudiants d'accéder à ce master.

La Faculté d'administration et communication propose des diplômes pluridisciplinaires, et parmi ces diplômes il y a aussi l'informatique, il était donc important de trouver une solution.

Moussa THIOYE précise que la suppression de ce parcours a été voté par le Conseil de Faculté.

Cécile FROSSARD ajoute que l'augmentation de l'enveloppe la plus importante porte sur l'UE d'informatique en deuxième année. Il va y avoir un effet mécanique sur cet UE informatique car le second semestre devient optionnel sur les deux L3 (environ 300 étudiants inscrits sur les L2 et L3).

Il y aura donc une augmentation mais elle sera moins importante.

Moussa THIOYE indique que ces modifications sont une nécessité pédagogique.

Frédéric AMBLARD Vice doyen de la faculté informatique, précise que cette collaboration avec la faculté d'administration et communication a donné lieu à un groupe de travail sur la réforme du Master MIAGE afin de garantir la réussite des étudiants. Cette solution permet de ne pas fermer la porte de l'informatique aux étudiants d'AES.

Chantal SOULE-DUPUY estime qu'il sera nécessaire pour la prochaine accréditation de revoir les volumes horaires globaux en vue de rationaliser le temps de travail étudiant.

Moussa THIOYE indique que ces modifications sont transitoires. La prochaine accréditation sera l'occasion de faire un test et de réajuster dans le cas où cela ne fonctionne pas.

Laurence LEVENEUR souhaite savoir quel le positionnement de l'université sur ces augmentations d'heures.

Chantal SOULE-DUPUY répond que les conseils de faculté se sont prononcés sur ces modifications. Le nombre d'heures complémentaires est trop important au niveau de l'établissement, il faut opter pour une rationalisation. Pour la prochaine accréditation, des indicateurs vont être imposés car le nombre de parcours notamment en masters est trop important. En l'espèce, on constate une augmentation de plus de 500h TD pour la Faculté d'administration et communication.

Céline PINEL demande si les étudiants vont être prévenus que le triplement en licence sera interdit.

Cécile FROSSARD répond que les étudiants vont être prévenus par le biais d'un message qui leur sera envoyé avant les vacances.

Chantal SOULE DUPUY interroge la faculté d'administration et communication sur les inscriptions des étudiants étrangers en L2 car il y a un certain nombre d'étudiants étrangers dans des situations financières extrêmement précaires dans ces parcours.

Moussa THIOYE indique qu'il ne fait pas partie de la commission qui étudie les demandes d'inscriptions. Quand des précarités sont constatées, il faut prévenir la commission afin qu'elle soit plus vigilante lors de l'étude des dossiers.

Chantal SOULE-DUPUY indique qu'un bilan des dossiers étudiés en commission FSDIE sera réalisé et envoyé au Doyen de la faculté d'administration et communication afin qu'il puisse prendre connaissance de cette problématique.

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

b) Faculté de droit et science politique – Pôle Licence Droit

Matthieu POUMAREDE, Doyen de la Faculté de droit et science politique, intervient pour préciser qu'il ne cautionne pas les propos tenus lors du CEVE précédent, qui tendait à faire croire que pour la faculté de droit c'est « open bar ». Ces propos mettent en difficulté les personnes qui viennent présenter l'offre de formation pour la faculté et qui remettent également en cause le travail des collègues, du personnel et des membres du conseil de faculté qui ont voté cette offre de formation.

Si cette offre de formation n'avait pas été cohérente, elle n'aurait pas été présentée lors du CEVE précédent. Elle est le fruit d'un arbitrage qui a été réalisé tout au long de l'année et qui se décline en deux points principaux :

- Le premier point porte sur l'arbitrage visant une amélioration de l'offre de formation que doit la faculté à ses étudiants. Il permet d'étudier les projets qui doivent-être présentés. Certains sont refusés, accélérés, temporisés ou amendés avant qu'ils ne soient soumis au CEVE. Ils ne sont pas le fruit du hasard.
- Le second point porte sur la rationalisation de l'offre de formation qui se veut économe car elle n'est pas soutenable du point de vue humain, bâtementaire et donc désormais financier.

La trajectoire que suit la faculté consiste à développer la recherche et implique une baisse de la charge d'enseignement qui pèse actuellement sur les collègues de plus de 330 heures équivalent TD en moyenne en lieu et place des 192 heures statutaires. La faculté de droit vise donc à court terme une baisse de 10% de ces enseignements. La rationalisation consiste à dégager des moyens pour les points qui doivent l'être et non pour faire des économies.

Le volume horaire théorique se présente de la façon suivante pour les licences :

Les modifications sollicitées pour l'année prochaine concernent le double diplôme Droit et science politique pour une création de 67,5 HEQTD.

Il s'agit d'une pure hausse qui sera pour la licence très certainement compensée par la baisse des effectifs attendue à la rentrée 2024.

c) Faculté de droit et science politique – Pôle Master Droit

La capacité d'accueil en master FI est plutôt stable en M1 et M2 pour l'année 2024-2025 (-76 places) soit :

- 2022-2023 : M1 (1051) M2 (1042)
- 2023-2024 : M1 (1051) M2 (1042)
- 2024-2025 : M1 (986) M2 (1031)

Le volume horaire théorique se présente de la façon suivante :

En master 1 :

- M1 LLM International economic law (MINTEC) : fermeture du parcours (653,5h eTD)
- M1 LLM Comparative and european private international law (CEPIL) : fermeture du parcours (653,5h eTD)

Ces parcours sont remplacés par deux nouveaux parcours (M1 MIEL LLM IEL et M1 MIEL LLM CBD), entièrement mutualisés, ce qui permet de réaliser une économie de 471,5h eTD.

En master 2

- M2 DIDE - LLM International economic law (MINTEC) : fermeture du parcours (479,25h eTD)
- M2 DIDE - LLM Comparative and european private international law (CEPIL) : fermeture du parcours (253,5h eTD)
- Ces parcours sont remplacés par deux nouveaux parcours (M2 MIEL LLM IEL et M2 MIEL LLM CBD), avec une partie des cours mutualisés, ce qui permet de réaliser une économie de 4,75h eTD.
- M2 Droit social - Droit et sciences du travail européen : Modification de la maquette entraînant une baisse du coût de -22,5h eTD
- M2 Droit social - Droit et management social de l'Entreprise : Modification de la maquette entraînant une baisse du coût de -16,5h eTD
- Master 2 RIPS suppression en 2023 de 76,5 HEQTD.

Soit une suppression de 120,25HEQTD (en y intégrant les heures supprimées du Master RIPS)

Pour les DU

- Refonte des maquettes de 2 DU entraînant une baisse de coût :
- Certificat compliance officer et sécurité financière (-91h eTD)
- Collège Supérieur de droit Licence et Master Toulouse et Montauban (-10,5h eTD)
- Soit une diminution de 101,5HEQTD

En Master et DU in fine l'enveloppe horaire présentée diminue de 248,75HEQTD.

Matthieu POUMAREDE souligne que l'offre présentée aujourd'hui n'a subi aucune modification au regard de celle présentée lors du CEVE du 26 mars.

Chantal SOULE-DUPUY comprend le mécontentement du Doyen et acte de l'effort qui est fait dans l'optique de la future accréditation. Un cadrage pour la future accréditation est en cours de réalisation.

Gauthier CZERNIK demande si la faculté a la volonté de baisser les heures de cours équivalent TD ou de baisser les effectifs étudiants, et s'il est possible de conserver voire d'augmenter les heures équivalents TD en baissant les effectifs étudiants avec par exemple la mise en place d'un TD portant sur la méthodologie.

Matthieu POUMAREDE souligne que la volonté de la faculté est de mettre en corrélation les moyens humains, bâtimentaires et financiers, avec le nombre d'étudiants, afin de bien les

former. La faculté n'a pas la volonté de baisser les effectifs étudiants. Une réflexion est en cours dans le cadre de la nouvelle accréditation.

Francette FINES s'interroge sur les chiffres en Master 2 qui semblent plus élevés qu'en Master 1.

Matthieu POUMAREDE précise que dans certains parcours il y a en effet des différences. Certains étudiants changent d'université ou de mentions. Celles-ci restent toutefois très marginales.

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

d) Institut d'Etudes judiciaires (IEJ)

Juliette CONTAMIN, Responsable administrative Institut d'Etudes Judiciaires (IEJ), présente les modifications des MMC 2024/2025 pour l'IEJ :

- Concernant le CRFPA, passage 7 cycles d'entraînement à 6 cycles, ce qui entraîne une réduction du volume horaire dans la plupart des matières.
- En ce qui concerne la prépa ENM, seules 21h semblaient nécessaires sur les 36 initialement prévues et mises en place depuis l'an dernier pour la matière Note de synthèse.

Elle indique qu'une nouvelle maquette a été créée pour la préparation intensive 2023/2024. Cette préparation intensive CRFPA est relancée sur juin/juillet 2024. Elle a fonctionné il y a quelques années. Le même programme est proposé avec un volume horaire de 250h TD pour 48 étudiants. Elle aura lieu du 24 juin au 12 juillet soit 3 semaines.

Un point sera fait début mai sur le nombre d'inscrits, pour savoir si la prépa sera ouverte. En effet, le seuil de rentabilité de la prépa est fixé à 34 étudiants inscrits.

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

e) Faculté d'informatique

Frédéric AMBLARD Vice-doyen de la faculté informatique présente les MCC pour 2024-2025. Il explique qu'afin d'anticiper le renouvellement de l'accréditation, un groupe de travail a été mis en place sur la clarification de l'offre de formation en MIAGE.

Celui-ci a conduit à la réorganisation des parcours de M1. Un nouveau M1 MIAGE a été mis en place, il regroupe deux parcours précédents et devrait déboucher l'année prochaine vers un M2 parcours Données et un M2 parcours Programmation. Ce M1 est proposé en formation initiale et en alternance.

Cette refonte a marginalement des impacts sur les MCC en L3 puisque cela incombe sur des UE d'ouverture et sur des intitulés de cours. Concernant la L2, il y a un rééquilibrage entre deux matières.

Chantal SOULE-DUPUY demande si cela conduit à rester à enveloppe constante.

Mélanie PINOT-BUZET Responsable de la scolarité de la faculté d'informatique (DEVE), précise qu'il y a seulement 4.5 heures supplémentaires, suite à la création du double diplôme.

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

f) Service de la Formation continue validation des acquis et apprentissage (FCV2A)

Mme Sylvie CARDOSO, Co-Responsable du Pôle formation (FCV2A), présente les MCC pour 2024-2025.

Elle explique que quelques aménagements obligatoires ont été réalisés sur les MCC de Masters et de licences, qui sont en lien avec le changement des fiches RNCP et la datation des blocs de compétences.

Ces évolutions ont engendré une refonte totale de l'offre de formation concernée :

- Modification du Master 2 mention Droit de la santé, parcours-type expertise de justice professionnels de santé qui s'adresse aux professionnels de la santé pour lequel l'affichage en blocs de compétences est indispensable. Il est constitué d'un DU qui est accessible au CPF via les blocs de compétences. Ces formations ont été réaménagées pour la rentrée et vont permettre à la FCV2A de toucher le public des professionnels via le compte personnel de formation.

- En termes de volumes horaires, il y a très peu de changements. Les modifications importantes portent sur les modalités d'évaluations qui se réadaptent à la construction des diplômes. C'est également le cas de la licence au master mention Droit des affaires parcours-type juriste de copropriété. Ces formations ont été revues étant donné qu'en droit, 18 mentions ont été redéfinies par le RNCP.

- Les volumes horaires sont à la baisse pour la L3 mention Droit parcours-type Juriste de copropriété, le Master 1 et 2 mention Droit des affaires parcours-type juriste de copropriété. Le Master 2 n'a pas ouvert pour le moment.

- Le Master mention Droit social a été modifié ainsi que le Master mention Droit et Management Social dont les blocs de compétences ont été remaniés et à l'intérieur nous avons sur le parcours formation continue, deux DU (Droit Social et Management Social de l'Entreprise) qui s'adaptent aux blocs de compétences dans le Master 2 afin de rendre éligible cette formation auprès de la formation professionnelle.

- Peu de changements pour les DU présentés. Les changements effectués dans le DU Droit Pénitentiaire n'impactent pas le volume horaires. Seules les matières ont été revues avec l'ajout d'évaluations différentes. Le certificat de capacité en droit reste à un volume horaire constant, seules les modalités d'évaluations changent.

L'offre de la formation continue d'évoluer car elle doit s'adapter à l'approche par compétences afin de la rendre plus lisible.

Chantal SOULE-DUPUY souligne que le travail qui a été effectué par la FCV2A va servir de base pour travailler sur la prochaine accréditation.

Sylvie CARDOSO précise que l'offre de formation doit être présentée par bloc de compétence. La VAE doit permettre la validation d'un seul bloc de compétence. Il est donc indispensable que la totalité de l'offre soit déclinée par bloc de compétence pour être opérationnelle par rapport aux demandes qui pourraient être faites.

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

g) Service de la Formation ouverte et à distance (FOAD)

Manuarii KHONG YEK FHAN Responsable du Pôle Scolarité FOAD présente les MCC pour l'année 2024-2025.

Il indique que deux nouvelles créations de formation sont prévues.

La première création porte sur la préparation à l'examen d'entrée de l'École de commissaire de justice. Son ouverture est prévue entre mars et septembre, le volume horaire sera de 318 heures. Deux volets sont prévus, un sur l'écrit et un sur l'oral. Un public de Master 2 est visé et l'effectif attendu est de 20 à 50 étudiants.

Céline PINEL souligne qu'au regard des documents qui ont été envoyés et par rapport à la délibération qui avait été votée au CEVE en mars sur les modalités d'admission et leur calendrier pour 2024-2025, qu'aucune information concernant cette nouvelle préparation n'a été communiquée.

Manuarii KHONG YEK FHA répond qu'il va se renseigner auprès de M. LEROY.

Céline PINEL indique que la délibération sera revue au prochain CEVE de juin.

Manuarii KHONG YEK FHAN poursuit ensuite la deuxième création de formation concernant le Master 1 mention science politique – parcours type Politique et Sécurité.

Ce M1 vient en complément de la L3 droit et Science Politique et du M2 Politique et Sécurité. Le responsable pédagogique sera M. Bruno DOMINGO. Le volume horaire est de 351 heures. Cette création a engendré quelques modifications sur le M2, certaines matières du M2 ont glissé sur le M1.

Sur le M2, il y a un stage qui devient obligatoire. Le volume horaire au S3 passe de 135 heures à 120 heures. Le volume horaire, le coefficient ainsi que les épreuves ont été harmonisés par le responsable pédagogique pour l'ensemble des matières du S3. Il y a également un ajout des matières. Le volume horaire augmente pour le S4, il passe de 80 heures à 110 heures. Le volume horaire dans sa totalité augmente de 15 heures.

Les dernières modifications concernent le Master compliance officer (relevant des mentions Droit du patrimoine et Droit pénal). Il y a un ajout de la matière « Convention judiciaire d'intérêt public » dans l'UE2. Il y a un ajout dans l'UE3 concernant la matière « communication en compliance ».

La matière « CJIP environnement » voit sa volumétrie baisser à l'UE4, elle passe de 5h à 2h30 pour la partie en ligne et la partie webconférence.

Il indique donc une augmentation globale de 5 heures sur le volume horaire de la maquette.

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

h) Département des Langues et Culture (DLC)

Mme Isabelle GUEIT, Chargée de mission DILAMI pour l'Université de Toulouse présente les MCC du DIU DILAMI pour 2024-2025.

Elle rappelle que le DILAMI est une formation diplômante à destination de personnes demandeurs d'asile ou réfugiés et qui sont sélectionnés par l'Université de Toulouse.

La modification des MCC du Diplôme Interuniversitaire Passerelle – Dispositif Langue Accueil Migrants A2 2024-2025 concerne l'article 9 : session de la seconde chance. Il est ajouté « à condition de ne pas avoir plus de 3 demi-journées d'absence injustifiées par semestre ».

Les autres articles n'ont pas été modifiés.

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

i) Ecole d'Economie et des Sciences Sociales Quantitatives – TSE

Marion THAMALET présente les MCC 2024-2025 pour les doubles diplômes TSE-Université Toulouse Capitole.

Il y a un changement d'intitulé sur 2 UE dans la deuxième année du master ECL en économie et droit des affaires. Le volume et le crédit sont identiques.

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

j) Toulouse School of Management (TSM)

M. Hervé PENAN, Directeur de l'Ecole de Management de Toulouse (TSM), présente les MCC pour 2024-2025.

Il indique que le volume horaire budgétaire de l'offre de formation en alternance est stable, il n'y a eu aucune augmentation.

Les diplômes en alternance sont des diplômes qui rapportent des ressources à l'université. L'ensemble de l'offre de formation a été revue il y a 3 ans dans le cadre de l'accréditation Equis. Les exigences sont assez proches de celles du HCERES, elles prennent également en compte la cohérence des ressources humaines déployées, le devenir des étudiants diplômés et le coût des formations.

Concernant les licences et les masters en formation initiale, il précise que les volumes sont stables. Lorsqu'il y a une augmentation, elle est liée au nombre de groupes de TD.

En licence, les effectifs ont été stabilisés à 200.

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

k) IUT Rodez

Laurence LEVENEUR MARTEL présente les MCC 2024-2025 pour l'IUT de Rodez.

Les maquettes de deux licences professionnelles qui sont présentées n'ont pas subi de modifications. Il s'agit juste d'une formalité administrative.

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

5 / Liste des Parcours Types 2024-2025

Céline PINEL indique qu'exceptionnellement la liste des parcours-types 2024-2025 est représentée au vote du CEVE. Il s'agit de préciser les parcours de licence double diplôme international de l'ESL (ancienne dénomination doubles diplômes internationaux). Cela ne semblait pas suffisamment lisible au niveau de l'offre de formation, notamment concernant les mobilités.

Mme Camille WOLFF Secrétaire Générale (ESL) indique qu'il s'agit simplement de préciser le parcours de licence proposé aux étudiants qui se retrouvaient en fin de leur 3^{ème} année de licence avec un diplôme mentionnant simplement double diplôme international, sans la précision de la langue dans laquelle les cours avaient été suivis. Il s'agit ici d'ajouter le nom

de la mention suivie de la précision sur le parcours (parcours franco-irlandais, parcours franco-allemand..). En effet, sur un même intitulé il peut y avoir trois langues concernées.

Céline PINEL précise que le Double diplôme Droit – Science Po Toulouse n’existait pas dans cette liste car créé postérieurement, il a donc été ajouté afin de communiquer sur une offre de formation précise pour la rentrée 2024-2025.

Chantal SOULE-DUPUY sollicite une précision quant aux mentions figurant sur le diplôme.

Céline PINEL répond qu’en effet les parchemins mentionneront bien le parcours-type de la licence suivie.

Camille WOLFF ajoute que ces modifications pour l’ESL ne concerneront que les L3 cette année. L’année prochaine, les modifications seront étendues aux L1 et L2.

Aucune autre remarque n’est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l’unanimité

6/ Double Diplôme Droit – Science Politique Toulouse

Xavier BIOY présente le Double diplôme Droit - Science Po Toulouse, qui ouvrira à la rentrée 2024-2025.

Il indique que ce double diplôme est construit dans la mesure du possible sur cinq ans, afin de pouvoir délivrer le master en même temps que le diplôme de l’IEP Toulouse. Cette création est unique.

La présentation soumise aux membres du CEVE est faite pour permettre à l’IEP de Toulouse de créer les trois premières années, même si le document qui a été soumis est une simulation du déroulement des années 4 et 5.

Il faut pour cela que le réseau des IEP donne son accord pour l’ouverture de ce double diplôme.

L’IEP de Toulouse a la possibilité de créer les trois premières années. Les étudiants suivront les cours principaux de la faculté de droit ainsi que les deux TD requis, et les cours principaux de l’IEP Toulouse avec les TD requis, avec un cours supplémentaire en langue. Ce parcours est fait pour sélectionner des candidats qui seront en mesure de préparer de très hauts concours de la fonction publique, à l’échelle nationale ou européenne. Le minimum requis pour l’ouverture à la rentrée 2024-2025 est fixé à 10 étudiants. La sélection se fera sur les étudiants qui auront réussi le concours de l’IEP et choisi Toulouse pour la poursuite de leur parcours. A plus long terme, et si le réseau des IEP nous y autorise, l’objectif est également de proposer ce diplôme aux autres étudiants des réseaux des IEP.

Adrien PENERANDA ajoute que ce double diplôme permet aux deux établissements de s’enrichir mutuellement sur des débouchés qui n’existent pas. L’un de ces débouchés porte sur la préparation au concours de l’école nationale de la magistrature.

Des étudiants de Science Po Toulouse s’inscrivent chaque année à la Faculté de Droit et science politique en licence première année et suivent le cursus de la licence. Au niveau master des étudiants viennent à Science Po Toulouse faire un master de droit. Ils demandent souvent une césure et ensuite une double diplomation externe. Ils rencontraient alors des difficultés du fait de l’absence d’accord entre l’IEP et la faculté de droit car ils devaient suivre des cours qui se superposaient en termes d’emploi du temps. Ce nouveau diplôme va leur permettre de suivre les deux cursus.

- a) Convention cadre de coopération pour avis

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de partenariat entre la Faculté de droit et science politique et Sciences Po Toulouse permettant aux étudiants sélectionnés d'obtenir les diplômes délivrés par l'Université Toulouse Capitole et par l'Institut d'Études Politiques de Toulouse : une licence en droit, le Diplôme de Sciences Po Toulouse et un Master en droit. La présente convention cadre formalise la volonté des parties de coopérer sur des projets communs et de donner un cadre aux actions qui en découleront pour la Faculté de droit et science politique et Sciences Po Toulouse.

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Avis favorable à l'unanimité

b) MCC du Double diplôme Droit et Sciences Po Toulouse pour 2024-2025

Suite à un oubli, le dossier des MCC vient d'être envoyé aux membres du CEVE en cours de séance.

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

7/ Conventions pour avis :

a) Convention Formation conclue entre l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives-TSE et l'Université Toulouse Capitole pour 2024-2025

Jean-Jacques PEREZ Secrétaire Général pôle formation (TSE), rappelle que cette convention Formation, détaille notamment l'ensemble des interactions entre l'Université Toulouse Capitole et TSE dans divers domaines (double-diplômes, passerelles, réorientations).

L'Université Toulouse Capitole s'est engagée à assurer pour TSE les mêmes activités que celles qu'elle accomplissait auparavant pour l'école interne TSE, permettant ainsi à TSE de mettre en œuvre sa carte des formations.

Une annexe financière accompagnera la convention d'association afin de tracer les flux financiers entre les deux établissements.

La réorientation des étudiants (précoce et semestrielle), par l'organisation de passerelle entre formations vise, pour certaines à l'insertion professionnelle au niveau licence et, pour d'autres, à la poursuite d'études ultérieures.

Les parcours et passerelles permettent ainsi de mieux répondre aux projets des étudiants, en tenant compte de leurs acquis antérieurs et de leurs besoins tout en considérant les attendus et prérequis des différents niveaux de formation.

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Avis favorable à l'unanimité

b) Convention de partenariat entre l'Université Toulouse Capitole (Faculté de Droit et Science Politique) et le Tribunal de commerce de Toulouse et le greffe du Tribunal de commerce de Toulouse

Eugénie FABRIES LECEA Maître de conférences en Droit privé et Sciences criminelles à l'Université Toulouse, présente cette convention.

La Faculté de droit et science politique ainsi que le Centre droit des affaires (CDA) qui en relève soumettent au vote une convention de partenariat entre l'Université Toulouse Capitole,

la Faculté de droit, le CDA et le Tribunal de commerce de Toulouse et le greffe du Tribunal de commerce de Toulouse.

Cette convention a pour objet de renforcer et consolider les relations que les enseignants-chercheurs du CDA entretiennent depuis de nombreuses années avec l'une des juridictions les plus importantes de notre localité, à savoir le Tribunal de commerce de Toulouse et le greffe de Tribunal de commerce de Toulouse.

Aux termes de cette convention, il est convenu :

- L'accueil d'étudiants de M2 en stage long au tribunal ou au greffe. Ce stage sera pris en compte pour la validation de leur formation,
- Des visites de promotion de M2 au Tribunal et au greffe,
- La création d'un prix de thèse du Tribunal de commerce de Toulouse,
- La présentation de travaux de docteurs du CDA devant les juges consulaires,
- L'organisation en commun de 2 conférences par an.

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Avis favorable à l'unanimité

- c) Convention de partenariat relative aux modalités d'accès à l'Institut de formation des masseurs-kinésithérapeutes (IFMK) pour la rentrée 2024-25, concernant les étudiants inscrits en L.AS 2 et L.AS3 en 2023-2024

Céline PINEL présente cette convention, qui a pour objet d'établir les modalités d'accès à l'IFMK (Antennes de Toulouse et de Rodez) à la rentrée universitaire 2024 pour les étudiants inscrits en 2023-2024 :

- à l'UT3 en L1 Sciences de la Vie, L1 STAPS, L2 STAPS, L.AS 2, L.AS 3 et PASS,
- à l'INUC en L1 Sciences de la vie, L1 STAPS et L2 STAPS.

Pour les L.AS 2 et L.AS 3, la convention concerne les étudiants inscrits à l'UT3 uniquement, ainsi que les étudiants inscrits à l'UT3 pour l'option Santé et co-inscrits dans une autre université proposant des formations de L.AS 2 ou L.AS 3, à savoir l'UT Capitole, à TSE, l'UT2J et l'INUC.

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Avis favorable à l'unanimité

8/ Questions diverses

Alexandre PERIN représentant étudiant, souhaite intervenir concernant les évènements qui ont eu lieu le 30 avril à Science Po Toulouse. Un rassemblement avait été prévu à la Manufacture des Tabacs à 17h en lien avec les évènements qui ont lieu actuellement en Palestine et en Israël.

A cette occasion, un déploiement d'agents de sécurité en très grand nombre avait été mis en place. Certains agents de sécurité et des forces de l'ordre ont porté des coups à des étudiants comme en attestent des vidéos postées sur les réseaux d'organisations étudiantes.

L'objet est d'éviter que ces faits se reproduisent.

Il est demandé des explications concernant les mesures que l'université a prises pour cette manifestation (fermeture des grilles...).

Chantal SOULE-DUPUY explique que le Directeur de Science Po Toulouse n'était pas présent à ce moment-là.

Les forces de l'ordre sont intervenues suite à des conflits avec les agents de sécurité.

Les agents de sécurité ne sont pas habilités pour gérer ce type de problème. Ils sont là pour protéger les lieux et contrôler les accès.

Agnès ALALINARDE rappelle que la manifestation n'avait pas été déclarée au préalable. La DGS a appris l'information via les réseaux sociaux. La décision de fermer le site à 16h30 a donc été prise. Il faut rappeler que nous sommes en posture Vigipirate urgence attentats. Cela impose, en termes de responsabilité pour le Président de l'université, un certain nombre de mesures, notamment en termes de restrictions d'entrée pour des personnes extérieures à l'université. Cette manifestation tombait la veille d'un jour férié et en fin d'après-midi. Il était impossible de permettre aux étudiants de rester et d'occuper les lieux. C'est la raison pour laquelle les forces de l'ordre ont été requises à la demande du Président, qui a un pouvoir de police dans les locaux de l'université.

Il a été demandé aux étudiants de quitter les lieux, certains l'ont fait et d'autres se sont accrochés aux grilles intérieures. Les forces de l'ordre ont donc été contraintes d'intervenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H56.